

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022**

**DELIBERATION N°2022.00203**

**CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220505-D2022002030

DATE D’AFFICHAGE :13 mai 2022

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,  
M. Gilles PERACHE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022**

### **CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2022**

En sa qualité de membre du Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte d'Aménagement de la Coise et ses affluents et du Volon (SIMA Coise), Saint-Etienne Métropole contribue financièrement et annuellement au budget du SIMA Coise en versant une participation qui se décompose en deux postes :

- une participation au fonctionnement du SIMA Coise (suivant la clé de répartition prévue dans les statuts du syndicat soit 20,73 %),
- une participation d'investissement sur le coût résiduel des travaux entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Pour l'année 2022, le coût total des dépenses de fonctionnement du SIMA Coise est fixé à 177 119 € portant ainsi la participation de Saint-Etienne Métropole à 36 717 €.

Concernant l'investissement, les travaux sont réalisés soit par l'équipe Environnement du SIMA Coise soit par des entreprises spécialisées.

Pour 2022, le coût prévisionnel des travaux effectués par l'équipe Environnement du SIMA Coise a été fixé à 34 800 € TTC et celui confié aux entreprises à 47 458 € TTC, portant le coût prévisionnel global des travaux d'investissement à 82 258 € TTC pour les communes de Saint-Etienne Métropole.

Le montant minimum des subventions pour ces travaux a été estimé à 27 217 €.

Ainsi, pour 2022, la participation financière de Saint-Etienne Métropole est estimée au maximum à 55 041 € TTC. Ce montant sera revu en fonction du montant réel des travaux et des subventions réellement perçues.

Pour fixer le montant de la participation relative au coût résiduel des travaux, il convient de passer une convention entre les deux établissements publics.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention à intervenir avec le SIMA Coise fixant la participation 2022 de Saint-Etienne Métropole à 36 717 € pour le fonctionnement et à 55 041 € pour la part travaux,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal Rivières, pour le fonctionnement destination 2014-CTCOISE-1000 article 65561 et pour l'investissement destination 2014-CTCOI-999 article 204.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above it.

Gaël PERDRIAU